



Discours de Ségolène NEUVILLE

Ouverture du colloque FNAPSY « GEM, évolution et perspectives »

- Mardi 1er décembre 2015 –

Seul le prononcé fait foi

Madame la Présidente de la FNAPSY, Claude FINKELSTEIN

Mesdames et Messieurs les membres des groupes d'entraide mutuelle (GEM)

Mesdames et Messieurs les professionnels

Mesdames, Messieurs

Je suis ravie d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion ce colloque national des GEM organisé par la FNAPSY et ses partenaires.

Je suis également fière que votre journée se déroule dans ce Ministère. Vous êtes ici chez vous.

Madame la Présidente, mesdames et messieurs, je veux vous le dire : les GEM sont très importants à mes yeux. 10 ans après leur création, ils ont su prendre une place essentielle et particulière.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

En 2005, il y avait 117 GEM et un budget de 5 millions d'euros. A la fin de l'année 2014, il existe au total 403 GEM dont 352 concernant les personnes en situation de handicap psychique et 51 pour les personnes cérébro-lésées. L'engagement financier de l'Etat est à ce jour de 29 millions d'euros.

20 GEM ont été créés l'année dernière et je sais pouvoir compter sur le dynamisme des ARS pour poursuivre le développement des GEM dans le cadre des crédits FIR qui leur sont délégués chaque année.

Derrière ces chiffres, il y a d'abord des femmes et des hommes qui gèrent et participent à la vie du GEM. Et là aussi, c'est une pleine réussite. Ce sont presque 27 000 personnes qui ont fréquenté les GEM l'année dernière.

Mais au-delà des chiffres, les GEM remplissent une fonction très particulière. Et j'y tiens beaucoup tout comme vous.

Les GEM, c'est d'abord l'entraide directe entre personnes concernées, sans contrainte.

C'est un lieu où s'exerce une vigilance partagée et bienveillante entre membres du GEM pour que chacun puisse veiller sur l'autre, prendre des nouvelles et se soutenir dans les moments difficiles de la vie lorsque l'on est confronté à des hauts et des bas et cela peut arriver à tout le monde.

C'est aussi un dispositif qui permet la reconnaissance des compétences, des savoir-faire des personnes en situation de handicap psychique et donc du changement du regard social sur les personnes qui gèrent et fréquentent le GEM. C'est un véritable espace de solidarités de proximité, inclus et ouvert à la ville.

C'est enfin un lieu d'élaboration de projets et d'initiatives, parfois individuels souvent collectifs, de prises d'initiatives citoyennes. Un lieu qui fait vivre concrètement les principes de la loi du 11 février 2005 et de la convention internationale des droits des personnes handicapées.

Votre journée est l'occasion d'échanger et de discuter des perspectives d'évolution des GEM. Je sais que vous y travaillez tous ensemble en lien avec la CNSA et la DGCS.

Je veux vous le dire : les GEM seront dans l'avenir ce que vous déciderez d'en faire. Il n'est pas question que quiconque en décide à votre place.

Le contexte évolue et l'environnement des GEM se modifie. Le projet de loi de réforme de notre système de santé, et notamment son article 13, indique les orientations prioritaires concernant les projets territoriaux de santé mentale et la place de chacun pour garantir l'accès aux droits, aux soins et aux services. Je considère avec Marisol TOURAINE que les GEM ont un rôle à jouer, dans ce nouveau contexte, pour garantir la participation des personnes et contribuer ainsi à leur inclusion sociale.

Dans l'avenir, il s'agit bien de poursuivre le développement des GEM et de toutes les autres formes d'entraide, de soutien par les pairs et de participation directe des personnes en situation de handicap.

C'est l'un des objectifs majeurs de mon action car je considère que rien ne doit et ne peut se faire sans les personnes concernées.

Pour les GEM et dans un proche avenir, il y a, à mon sens, deux écueils à éviter : leur demander trop et leur demander autre chose que ce pourquoi ils existent.

Leur demander trop : c'est leur faire porter plus que ce pourquoi ils existent. Par exemple, demander directement aux GEM de faire la preuve d'une efficacité, d'un impact sur le parcours des personnes. Les GEM y contribuent, c'est certain.

C'est tout l'enjeu de l'évaluation en cours par l'ANCREAI qui a les moyens et la méthode pour apprécier la plus value des GEM. Je sais pouvoir compter sur l'expertise et l'approche participative développée par Jean-Yves Barreyre et ses équipes pour être au plus près de la spécificité des GEM et donc de valoriser leurs actions.

La main du politique doit rester souple et subtile car ce sont des « objets non institutionnels » qui restent fragiles, des dispositifs qui se construisent progressivement et nécessitent un appui variable en fonction des moments. C'est tout l'enjeu de la révision du cahier des charges des GEM qui est en cours.

A cette occasion, je souhaite que la place des personnes reste au cœur de la démarche quels que soient les soutiens et aides parfois nécessaires pour la création ou le fonctionnement du GEM.

Je sais, Madame la Présidente, que certains GEM s'intéressent à la question de l'emploi des personnes en situation de handicap psychique. Si vous retenez cette idée, soyez assurée de mon soutien car j'ai eu l'occasion d'échanger sur ce sujet avec plusieurs personnes concernées. Elles ont pu me dire à quel point l'entraide entre pairs était très utile pour élaborer ou reconstruire un projet vers l'emploi. L'emploi tout comme le logement, l'accès aux soins, la participation sociale et l'exercice effectif de ses droits sont les clés de la réhabilitation psychosociale et donc du rétablissement des personnes.

Les GEM sont des lieux qui contribuent à cette réhabilitation mais surtout à la cohésion sociale de proximité.

Le retour sur investissement social des GEM est là et c'est cela qu'il me semble important de valoriser et de préserver dans la durée.

Les élus locaux le savent et c'est pour cela qu'ils s'y intéressent au même titre qu'ils s'engagent dans le développement des conseils locaux de santé mentale. Vous savez, je suis également élue locale et j'ai l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer des membres des GEM. Mon action de secrétaire d'Etat se nourrit de tout ce que vous me dites. Toutes mes décisions, toutes mes actions ont pour origine ce que me disent les personnes concernées, tous ces messages, ces petites voix qui me disent là où sont les problèmes concrets et les solutions possibles. C'est très important pour moi. Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui. Vous avez toute ma confiance et mon soutien. Ma porte vous sera toujours ouverte. Bravo pour ce que vous faites au quotidien. Bravo à tous les membres des GEM ici présents. Vous pouvez être fiers de ce que vous faites au quotidien. Je vous remercie.